

Rapport RASED, mise en place des EMAS* : Prendre en charge les personnels plutôt que les élèves dans le cadre de l'évaluation PPCR !

Le rapport de l'IGSER de février 2021 concernant les RASED annonce un tournant dans les missions de ces personnels qui commence à se mettre en place dans certains départements et aura un impact sur tous les enseignants.

Réformer les missions des RASED : en faire des coachs formateurs-évaluateurs des enseignants

Rappelons que les préconisations du rapport s'inscrivent dans le cadre de la politique ministérielle d'accompagnement des personnels à tous les niveaux avec la mise en place de personnels ressources mobiles – pompiers volants – dans plusieurs départements et également dans le cadre des PIAL renforcés qui démantèlent les établissements médico-sociaux.

La prise en charge des élèves ne devrait plus être la mission prioritaire des RASED. *« La démarche utilisée par l'enseignant spécialisé ainsi que les outils utilisés doivent être explicités à l'enseignant de la classe, la prise en charge doit pouvoir se dérouler dans la mesure du possible au sein de la classe à ses côtés et permettre au premier responsable de l'élève d'ajuster sa pratique. »*

Les préconisations du rapport s'articulent totalement avec les mesures du Grenelle du ministre Blanquer. Par l'accompagnement et l'évaluation permanents et culpabilisants, le ministre souhaite que l'école devienne son propre recours, chaque enseignant devant gérer toutes les situations au sein de sa classe, les RASED se transformant définitivement en membres du pôle ressource qui auraient pour vocation de former, de conseiller et d'accompagner leurs pairs notamment via la co-intervention.

Les EMAS : équipes mobiles d'appui à la scolarisation : « coachs » médico-sociaux

La même logique que celle de la réforme des missions des RASED s'applique aux personnels des établissements médico-sociaux.

L'article 25 de la loi « pour une école de la confiance » créant les PIAL précise que ceux-ci *« constituent des pôles ressources à destination de la communauté éducative ; ils associent à cet effet des professionnels de santé et les gestionnaires des établissements et services médico-sociaux »*

Dans le cadre des comités nationaux de suivi de l'Ecole Inclusive, les ministres Blanquer et Cluzel ont imposé la mise en place d'équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) dans tous les départements à la rentrée 2021. Ces EMAS sont constituées de personnels d'établissements médico-sociaux restructurés pour s'adapter à de nouvelles missions de conseils et d'accompagnement des personnels dans les établissements scolaires.

Dans des documents départementaux qui paraissent, l'objectif est clairement affiché : les EMAS n'ont pas vocation à prendre en charge les élèves !

Les personnels des établissements médico-sociaux ont désormais vocation à « prendre en charge » les collègues qui doivent faire face aux difficultés et troubles des élèves qu'ils ont en classe... tout cela au détriment des soins dont devraient bénéficier ces élèves et dans un climat culpabilisant faisant peser la responsabilité des situations intenable dans les écoles sur les épaules des collègues !

Menace de dissolution des RASED au sein des PIAL... pour devenir conseillers des personnels

Un des axes de travail émanant du rapport RASED est d'«éditer un guide national pour consolider les pôles ressources et encourager à tisser des liens avec les Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) »

« Le pôle ressource doit apparaître comme un recours efficace capable (...) de mobiliser (...) des ressources internes dans toute leur richesse (RASED, autres enseignants spécialisés, coordonnateurs d'UPE2A, conseillers pédagogiques, enseignants maîtres formateurs [EMF], médecin et infirmiers scolaires...) mais d'établir également des partenariats dépassant le cadre de la circonscription, voire de la sphère de l'éducation nationale (CMP et centres médico-psycho-pédagogiques [CMPP], structures et établissements spécialisés, inter-secteurs de psychiatrie infanto-juvénile, équipes mobiles d'appui à la scolarité...) susceptibles d'apporter, au côté des moyens internes, une expertise d'analyse et des réponses complémentaires. »

Les choses sont claires : les RASED et les EMAS ont vocation à se retrouver rattachés aux PIAL assimilés pôles ressources avec des missions similaires : se tenir prêts à intervenir en soutien des collègues confrontés à des élèves nécessitant habituellement des soins ou une orientation en établissement médico-sociaux : les pompiers volants... mais destinés à prendre en charge les personnels plutôt que les élèves !

Culpabilisation et accompagnement dans le cadre de l'évaluation permanente PPCR

Dans le cadre de son Grenelle, le ministre utilise le levier du volet accompagnement de PPCR pour tenter de faire accepter l'inacceptable, à savoir faire porter la responsabilité de toutes les difficultés de l'école dont l'inclusion scolaire systématique sur les épaules des personnels.

Pour tenter d'éteindre toute revendication, les évaluations d'école qui commencent à être imposées participent de cette mise sous pression des personnels pour qu'ils s'autoévaluent et trouvent eux-mêmes des solutions aux difficultés bien souvent liées au manque de moyens ou de places en structures spécialisées.

Le SNUDI-FO n'accepte pas cette politique de destruction de l'enseignement spécialisé et de culpabilisation ! Le SNUDI-FO invite les personnels à se réunir en sa présence afin de réaffirmer et faire valoir les revendications :

- Maintien des prises en charge des élèves par les RASED !
- Respect des notifications MDPH !
- Maintien des établissements médico-sociaux !
- Création massive de tous les postes spécialisés nécessaires et restitution des postes supprimés afin que chaque RASED soit complet !
- Retour des prises en charge des élèves !
- Abandon de la politique d'évaluation – accompagnement PPCR des personnels du Grenelle du ministre Blanquer !

Le SNUDI-FO appelle les personnels à la grève jeudi 27 février pour la création des postes supplémentaires, dans l'enseignement spécialisé et ailleurs, le recrutement immédiat de personnels sous statut et l'augmentation des salaires !

Montreuil, le 17 janvier 2022

* *Equipes mobiles d'appui à la scolarisation*